



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 mai 2025

Madame la Vice-Présidente du
CCAS de la ville de Nice

Objet : Demande de revalorisation de l'IFSE des Assistants Socio-Éducatif, Conseiller Socio-Éducatif, des Psychologues et Infirmiers du CCAS de la ville de Nice

Madame la Vice-présidente,

Le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur tient à vous interpeller sur la nécessité de revaloriser l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) des Assistants Socio-Éducatif et des Conseiller Socio-Éducatif, des Psychologues et des Infirmiers exerçant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ces agents, pilier essentiel de l'action publique de proximité, sont confrontés à une intensification constante de leurs missions, à des situations humaines de plus en plus complexes, ainsi qu'à une pression croissante liée aux attentes des usagers et aux évolutions réglementaires. Malgré cet engagement sans faille, leur reconnaissance financière demeure largement insuffisante.

De nombreuses collectivités territoriales ont déjà pris leurs responsabilités en procédant à une revalorisation significative de l'IFSE de ces agents, reconnaissant à la fois leur technicité, leur rôle fondamental dans la cohésion sociale et la nécessité de rendre ces métiers plus attractifs, tant pour favoriser le recrutement que pour fidéliser les professionnels en poste.

Pour exemple, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a fait le choix d'établir un calendrier de revalorisation salariale dès cette année et jusqu'en 2027 :

- Pour les Assistants Socio-Éducatif : IFSE au 1^{er} janvier 2024 : 480€, IFSE au 1^{er} janvier 2025 : 736€, IFSE au 1^{er} janvier 2026 : 993€, IFSE au 1^{er} janvier 2027 : 1191€.
- Pour les Conseiller Socio-Éducatif : IFSE au 1^{er} janvier 2024 : 510€, IFSE au 1^{er} janvier 2025 : 756€, IFSE au 1^{er} janvier 2026 : 1003€, IFSE au 1^{er} janvier 2027 : 1250€.
- Pour les Psychologues : IFSE au 1^{er} janvier 2024 : 650€, IFSE au 1^{er} janvier 2025 : 933€, IFSE au 1^{er} janvier 2026 : 1216€, IFSE au 1^{er} janvier 2027 : 1500€.
- Pour les Infirmiers : IFSE au 1^{er} janvier 2024 : 600€, IFSE au 1^{er} janvier 2025 : 850€, IFSE au 1^{er} janvier 2026 : 1100€, IFSE au 1^{er} janvier 2027 : 1350€.

Dans un contexte où le secteur fait face à une véritable crise des vocations, la revalorisation de l'IFSE constitue un levier indispensable pour :

- Reconnaître le professionnalisme et les compétences spécifiques de ces agents,
- Favoriser l'attractivité des postes, notamment dans un territoire où le coût de la vie ne cesse d'augmenter,
- Assurer la continuité d'un service public de qualité au bénéfice des usagers les plus fragiles.

Aussi, nous vous demandons l'ouverture rapide de négociations en vue d'une revalorisation immédiate de l'IFSE pour l'ensemble de ces agents, à la hauteur des responsabilités exercées et en cohérence avec les pratiques des autres collectivités.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au Secteur Communication



Andrew RENAULT